
BILL.

Acte pour diviser le township de Cayuga, dans le district de Niagara, en deux townships.

A TTENDU que le conseil municipal du Préambale. district de Niagara, a demandé par sa pétition que le township de Cayuga, dans le dit district, soit divisé en deux townships, en 5 la manière ci-après mentionnée; et qu'à raison de son étendue, il est expédient de diviser le dit township:—**A CES CAUSES**, qu'il soit statué, etc.

Et il est par le présent statué par l'autorité Le township de Cayuga, divisé.
10 susdite, que depuis et après le jour de _____, le dit township de Cayuga sera, et il est par le présent divisé à toutes fins quelconques en deux townships, dont l'un sera appelé le township de Cayuga 15 Sud, et l'autre le township de Cayuga Nord; et le dit township de Cayuga Sud comprendra toute cette partie du présent township de Cayuga qui est située au sud de la grande rivière, et au sud-est du bloc de 20 terre appelé *Jones' tract*; et le dit township de Cayuga Nord comprendra le restant du présent township.